

cial. Le colonel est un homme d'Aberdeen.—Un homme d'Aberdeen, dis-je.—Oui, dit-il, un Ecossais, vous savez.—Ah, je vous entends : un favori du gouvernement.—Justement, concitoyen de l'honorable et révérend Dr Strachan, propriétaire du palais que vous voyez là, véritable homme d'affaire et riche—; en un mot c'estc'est M. William Allan. (Q. 337-1, p. 111.)

C'est là sans doute un bon échantillon des critiques que s'attirait le parti au pouvoir. Il est à remarquer que les juges en chef du Haut-Canada ont été en maintes occasions les porte-parole des mécontents. Le juge en chef Powell publia une brochure attaquant le lieutenant-gouverneur et le Conseil exécutif. Ce dernier accusa l'auteur de fausses représentations et de s'être servi de correspondance tronquée. Le conseil prétendit que si M. Powell en agissait ainsi c'est qu'il était grandement mécontent de ce que le procureur général, plutôt que lui-même, avait été chargé d'aller présenter au Colonial-Office une adresse commune des deux Chambres sur les affaires financières de la province, ce qui avait donné naissance à son hostilité au lieutenant-gouverneur et au Conseil. Bien ou mal fondées, les accusations donnèrent lieu à une somme considérable de correspondance que l'on trouvera au volume 338-1, série Q, pages 14-102, 140, 143.

Pour ce qui est des différends entre l'Assemblée et le lieutenant-gouverneur, ce dernier en donne un compte rendu dans sa narration des événements de la session terminée le 30 janvier 1826. Il annonce au secrétaire colonial qu'il a différé d'avis avec l'Assemblée au sujet de la résolution adoptée par celle-ci tendant à l'augmentation des appointements des officiers de la Chambre, lesquels sont fixés permanemment par la loi, et qu'en conséquence il a refusé d'accéder à l'adresse de la Chambre à ce sujet. Il a aussi refusé de sanctionner plusieurs items dans les dépenses contingentes de la session. Un de ces items était pour fournir à chaque membre certains journaux, au nombre desquels en était un publié par M. Fothergill qui, d'après sir Peregrine Maitland, a été renvoyé de l'administration de la gazette officielle et était l'âme du comité des griefs. Ce qui dans l'opinion de sir Peregrine Maitland donnait de l'importance à la chose, c'est qu'on s'efforçait d'empoisonner l'esprit public au moyen de ces journaux qui ne pouvaient guère se maintenir à défaut du patronage public. En leur fournissant ainsi de l'aide on les empêchait de tomber et on leur donnait une circulation qu'ils n'auraient pas autrement. Le lieutenant-gouverneur représentait que les journaux et les rapports des débats que l'Assemblée publiait et faisait circuler aux frais du public étaient remplis de libelles contre le Conseil législatif, et il doutait si ce corps "consentirait à couvrir d'un bill des dépenses "encourues par l'Assemblée dans un effort pour porter ces libelles à l'attention "publique". Dans quelles mesures les troubles subséquents qui se sont produits dans le Haut et le Bas-Canada sont attribuables aux causes alléguées par les gouverneurs respectifs de ces provinces, c'est ce qui ne saurait être déterminé par les documents officiels qui nous occupent en ce moment. Il faudra chercher la solution de cette question principalement dans la comparaison des différents comptes rendus de l'origine et des progrès de ces troubles venant de ci et là, de sources officielles et non officielles. Les opinions sur les administrations de lord Dalhousie et de sir Peregrine Maitland étaient le plus opposées possible; d'un côté, on dénonçait les actes de ces deux gouverneurs comme résultats de l'instigation d'égoïstes sans conscience, qui amassaient des fortunes aux dépens de leur province respective et monopolisaient tous les postes d'honneur et d'émo-